

UNE GOUVERNANCE IRRÉPROCHABLE

Hôtel de Ville / Stadhuis

Bienvenue / Welkom

Entrée / Ingang

Heures d'ouverture /

Openingsuren:

08.00 > 12.00

Population / Bevolking

Etrangers / Vreemdelingen

Affaires sociales /

Sociale Aangelegenheden

Caisse Communale / Gemeec

Finances / Financiën

Ressources Humaines /

Human Resources

Sports / Sport

Jeunesse / Jeugd

Travaux publics / Open

Urbanisme / Stedenbo

Affaires Générales /

Algemene Zaken

La démocratie permet d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent. Un principe battu en brèche à Saint-Gilles, par une majorité qui, au pouvoir depuis 27 ans, ne juge pas nécessaire de pratiquer la participation ou alors à dose homéopathique... Ecolo-Groen, dans l'opposition, a souvent pointé les dérapages.

Mais au-delà de la critique, c'est d'une véritable transition démocratique dont Saint-Gilles a besoin.

Assurer une participation effective et une réelle information des citoyens est un des fondamentaux du projet de société d'Ecolo-Groen. Actuellement, à Saint-Gilles, les processus participatifs sont démotivants, ils ne font clairement pas partie de la culture de la majorité actuelle. Nous proposons de transformer cela, avec vous !



Une commune partenaire de ses citoyens

En tant qu'habitants de Saint-Gilles, nous sommes tous amenés un jour ou l'autre à entrer en contact avec les services communaux que ce soit pour des papiers d'identité, formalités administratives diverses, demandes d'aide, réunions d'infos sur le devenir de son quartier ou de sa commune...

Pour Ecolo-Groen, l'institution communale doit tout faire pour faciliter les démarches des habitants et des usagers de son territoire, les traiter équitablement, et faciliter leur participation à la vie communale.

Faciliter les démarches administratives

L'administration communale doit clairement impulser une attitude d'ouverture et de service à la population. Pour ce faire, une ligne directrice claire et des formations du personnel sont indispensables, notamment à la diversité de genre, de cultures et d'orientations sexuelles.

- **Organiser un accueil efficace** à la commune dès l'ouverture des services. Nous proposons de former le personnel de l'accueil pour qu'il soit en mesure de répondre aux questions de base des citoyens et de les orienter correctement vers les services adéquats. Vu la diversité de la

population saint-gilloise, la connaissance de différentes langues étrangères serait également utile. Faciliter le recours à des services d'interprétariat.

- Faciliter l'accès aux services communaux pour les personnes aux disponibilités horaires limitées (pour le moment, la seule plage horaire disponible pour les personnes qui travaillent est le mardi après-midi jusqu'à 18 h 00!).
- **Créer un « Allo Saint-Gilles »** : un numéro vert qui répond aux questions simples, oriente en cas de nécessité et où les Saint-Gillois peuvent signaler un problème.
- Rassembler en un guichet unique tous les services population. Pour l'instant, il faut se rendre à des guichets différents pour effectuer son inscription à la commune, commander ou aller chercher sa carte d'identité, son permis de conduire ou son passeport.
- **Créer un bureau d'accueil des primo-arrivants** : un lieu vers lequel sont systématiquement orientées toutes les personnes d'origine étrangère qui s'inscrivent ou se sont inscrites récemment dans la commune. Ce bureau d'accueil doit dispenser un accompagnement individuel, des cours de langue, des modules citoyenneté, si possible dans la langue d'origine, de l'orientation et de l'insertion socioprofessionnelle.
- **Étendre les possibilités de démarches administratives en ligne** via le site web de la commune et Irisbox.
- **Élargir aux étrangers la possibilité de faire des démarches administratives en ligne**, les cartes de séjour étant aujourd'hui également des cartes à puce.
- **Proposer aux agents communaux des formations à l'accueil de publics fragilisés** (personnes handicapées, primo-arrivants, personnes âgées...)

Proposer une information pluraliste, accessible, dynamique

L'information est la base de la participation. Il n'y a pas de procédure démocratique sans une information la plus complète et la plus objective possible. Or, pour participer à la vie de sa commune, il est nécessaire de savoir ce qui s'y passe. À Saint-Gilles, il manque véritablement d'une information pluraliste ou visant la « neutralité ». Les outils d'information communaux (le magazine Saint-Gilles Info, le site web communal) sont utilisés par la majorité PS-MR en grande partie pour faire la propagande de ses actions.

- **Créer un unique journal de référence sur Saint-Gilles** qui intègre *l'Info Saint-Gilles*, *le Village mondial*, voire *l'Info Culture*. Cette publication doit être **pluraliste, ouverte aux associations, comités de quartier, à tous les partis démocratiques représentés au conseil communal...**
- **Vulgariser le budget communal sous une forme visuelle claire**, le publier au minimum sur le site internet de la commune quand il est approuvé en l'accompagnant d'une note didactique

explicative et organiser des séances publiques d'information qui le présentent. En effet, le budget communal définit les axes d'action de la Commune lors de l'année suivante. Il est donc nécessaire qu'il soit accessible, de manière lisible, aux citoyens.

- **Renforcer l'information via l'affichage public.** Tous les citoyens ne disposent pas d'un accès à internet et/ou ne consultent pas le site de la commune régulièrement. En outre, cela permet de placer la gestion de la commune au milieu de l'espace public.
- Créer des **espaces d'interaction des citoyens avec la commune sur le web**, via le site communal et les réseaux sociaux. Pour le moment, toute la communication communale sur Internet est à sens unique.

Faire du conseil communal un vrai lieu de démocratie

Le conseil communal est le lieu où se prennent les décisions pour la commune. Il serait donc naturel que les citoyens s'y intéressent et y interpellent les gestionnaires de la commune. Mais à Saint-Gilles, il n'y a pratiquement jamais de public dans la salle, rien d'étonnant à cela : aucun débat si ce n'est ceux suscités par les questions de l'opposition et un droit d'interpellation citoyenne réduit au minimum légal.

- **Réformer le droit d'interpellation des conseillers communaux et des habitants** afin de générer de vrais débats.
- **Instaurer un droit d'interpellation au Conseil de Police.**
- **Vivifier les conseils consultatifs** en organisant un secrétariat dynamique et en faisant la publicité de leurs travaux. Pour les conseils consultatifs institués, nous suggérons de les ajouter dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) du conseil communal.
- **Rédiger et rendre accessible les comptes-rendus des conseils communaux** dans les deux semaines (actuellement cela prend des mois).
- Mettre sur le site de la commune les questions des conseillers et un compte-rendu compréhensible des conseils communaux, offrir aux mandataires et aux citoyens la possibilité d'obtenir sans frais l'ordre du jour du conseil communal sous format électronique.
- **Indiquer chaque réunion publique de la commune au minimum dans l'agenda du site communal.** Le conseil communal est vécu par la majorité comme tellement confidentiel qu'il n'est même pas mentionné dans l'agenda de la commune.
- **Proposer de bonnes conditions d'écoute et d'accueil du public au conseil communal.** La majorité fait tellement peu cas des citoyens qui voudraient se rendre au conseil communal qu'aucun fléchage n'est prévu et que l'installation sonore ne permet pas de suivre de manière audible les débats dans la zone réservée au public.

- **Dès que cela sera légalement possible, faire en sorte que la présidence des séances des conseils soit tenue par un conseiller communal** et non plus par le ou la bourgmestre. Cela permet une meilleure dynamique d'échanges et de débats entre les conseils communaux et le collège des bourgmestres et échevins.

Soutenir la participation des habitants et des usagers dans les dynamiques de quartier

La commune doit stimuler et soutenir les initiatives des citoyens de la commune qu'elles se fassent sous forme de comité de quartier ou de manière plus informelle.

- Les **antennes de quartier doivent être davantage encore aux services des initiatives citoyennes** en leur proposant un soutien logistique et en leur fournissant les informations nécessaires.
- **Développer le principe d'« enveloppe de quartier »** sur le mode du Budget participatif. Chaque quartier disposerait d'un budget pour soutenir les initiatives émanant de groupement de citoyens soucieux d'améliorer la qualité de la vie dans leur environnement direct. L'affectation du budget est décidée sur la base de projets par les citoyens eux-mêmes.
- Renforcer les outils de participation/consultation existants, par exemple en assurant une meilleure publicité des enquêtes publiques et en encourageant les habitants à y participer.
- Systématiser la **participation des habitants dans les projets urbanistiques et de réaménagement**. Pour les projets importants, des concours doivent être organisés pour choisir les bureaux d'études, en tenant compte de la capacité à organiser et gérer la participation.

Soutenir le tissu associatif comme ferment de la vie locale

Le tissu associatif est très riche sur la commune, ce qui est une force et participe de son dynamisme.

- **S'inspirer de la charte associative**, en préparation au niveau communautaire francophone, pour encadrer le lien entre les associations et la commune.
- **Attribuer les subsides communaux aux associations de manière plus transparente.**
- Créer ou redynamiser des **conseils consultatifs** partout où la nécessité s'en fait sentir en consacrant les moyens adéquats à leur bon fonctionnement, en sollicitant ou en acceptant leur avis sur les décisions qui les concernent et en confiant la présidence de ceux-ci à d'autres personnes que les échevins concernés
- Mettre en place des synergies pour dynamiser et soutenir les associations ou comités de quartier (locaux, aide matérielle ou financière, soutien à la création d'associations), en favorisant la convivialité, l'amélioration de la qualité de vie, l'embellissement des lieux, la création ou le maintien de liens sociaux.